

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR

MERCIER & C^{ie}. EDITEURS-PROPRIETAIRES.

SAMEDI, 3 JANVIER 1880.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
3 JANVIER 1880.

LE GOUFFRE

PAR HADUË DE NAVIER.

(Suite.)

Sur le seuil de cet enfer dans lequel la jeune femme se jetait vivante, elle n'hésita pas, cependant. On eût dit qu'elle rassemblait toutes ses forces, et que la vue de ce lieu de misère l'encourageait dans sa résolution.

Elle continua à descendre encore, jusqu'à ce que son pied touchât la terre, et que le docteur Hals qui l'attendait lui présentât la main.

Des porteurs s'apprêtaient à gravir à leur tour les degrés de l'échelle, et la jeune femme dut se reculer dans l'ombre.

Si faible que fût la lumière dans les galeries de la mine d'Idria, il fut cependant possible à la comtesse de distinguer les faces livides, les corps tremblants des travailleurs de la mort. Elle frissonna de tout son être, et s'écria en cachant son front dans ses mains :

Carlo ! Carlo !

Pas un instant Bethlen Hals n'eut la pensée qu'à la vue des misères et des souffrances des mineurs. Agnes pouvait songer à retourner en arrière.

Il saisit la main de la comtesse Alberti, et lui dit :

— Venez !

La jeune femme releva les objets qu'elle avait posés à terre et suivit le docteur.

En la voyant, les travailleurs de la mort se retournaient pris de surprise et de pitié. Jamais en effet une femme n'avait été condamnée à ces travaux meurtriers. Et cependant ce n'était point une étrangère curieuse que le docteur accompagnait et que l'abbé Fulda venait de rejoindre, car la femme qui s'avavançait rapidement dans les couloirs portait le costume d'une ouvrière et tenait à la main des outils de mineurs.

Aucunes trois personnes ne parlaient.

Enfin Hals désigna à la comtesse Alberti le nouveau tronçon de galerie auquel Carlo travaillait depuis deux jours, et la main étendue il lui dit :

— C'est là...
— Ce travailleur !...
— Est le malheureux que vous venez chercher.

— Merci, dit Agnès, dont la voix s'étrangla légèrement. Laissez-moi avec lui...

Le prêtre et le docteur s'éloignèrent et Agnès, après être demeurée immobile un instant, fit quelques pas du côté du mineur.

Elle n'osa pas l'appeler dans la crainte que le son de sa voix causât à Carlo une émotion trop vive. Elle le regarda longuement, se rap-

procha encore sans bruit, comme une ombre, puis quand elle se trouva à une faible distance du condamné, elle leva la pioche chargeant son épaule et attaqua le mineur à son tour.

D'abord le comte Alberti ne remarqua pas qu'un nouveau travailleur se trouvait dans la même galerie ; cependant la faiblesse des coups de pioche l'inhabileté qu'ils trahissaient attirèrent son attention. Il tourna la tête, et à la lueur de la lampe il reconnut une femme portant le costume des ouvrières du Frioul.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit-il, va-t-on maintenant soumettre les femmes à cette torture ? Etes-vous condamnées ? que faites-vous ici ?

— Je ne suis point condamnée, répondit Agnès, dont l'émotion violente changea d'abord la voix de telle sorte que le comte ne put la reconnaître. Je suis descendue volontairement dans cette mine.

— Malheureuse vous voulez donc mourir !

— Je veux consoler mon mari que la justice a jeté dans ce gouffre, reprit Agnès d'une voix encore plus basse. La même tombe nous réunira, s'il nous est interdit de vivre l'un pour l'autre.

— Et il accepte ce sacrifice ?

— Pourrait-il le repousser ?

— C'est son devoir.

— Non répondit Agnès avec une chaleur croissante ; Dieu nous a liés par le mariage, et le malheur de l'un n'affranchit pas l'autre de ces obligations.

Croyez-vous donc que je ne mourrais pas vingt fois à l'idée qu'il agonise loin de sa femme. Innocent du crime pour lequel il fut condamné ; ne faut-il pas qu'il entende une créature aimée lui répéter qu'elle croit à son honneur.

Vous-même, qui sait peut-être avez-vous une compagne...

Un sanglot fut l'unique réponse du mineur.

— Et bien ! si, guidée par une de ces tendresses fortes et saintes qui acceptent jusqu'au martyre, elle venait à vous dans cette nuit, au fond de ce gouffre, résolue à périr du poison qui vous tue, auriez-vous le courage de lui dire...

— Je lui dirais, s'écria le condamné d'une voix déchirante : " Laisse-moi mourir seul, Agnès, mourir en bénissant ton souvenir, en voyant par la pensée ton cher visage..."

— Repousse-moi donc ! dit Agnès en se jetant dans ses bras.

Des larmes, des soupirs, des étreintes muettes, un frémissement ou la douleur le disputait à la joie, et ce fut tout.

Puis le premier mouvement d'une émotion indicible, une fois passé, Agnès et Carlo assis sur un amas de minerais reprirent le lamentable récit des événements survenus. Plus

d'une fois des larmes les interrompirent ; enfin cette histoire douloureuse s'acheva. Au moment où Agnès arrivait à l'épisode du vampire, la cloche sonna l'heure du repas.

La comtesse Alberti s'appuya sur le bras de Carlo.

Tous deux rejoignirent les mineurs au milieu desquels se trouvaient l'abbé Fulda et le docteur Hals.

— Mon père, dit Agnès au prêtre, présentez-moi à ces pauvres gens, et dites-leur que venue ici pour vivre de leur vie je soulagerai leurs souffrances autant qu'il me sera possible.

— Commencez donc, Madame, dit le docteur, en remettant dans les mains de la comtesse Alberti la lourde bourse de Lillia.

La jeune femme fit plusieurs parts de cette richesse inespérée, et les condamnés durent à la double offrande de l'Innocence et du malheur un allègement à leurs maux.

— Ils ne pouvaient croire que cette créature d'aspect si doux, si noble, si charmant, fut destinée à vivre au milieu d'eux ; quand ils le comprirent, on eut dit qu'ils trouvaient dans la certitude de la voir sans cesse un allègement à leurs douleurs. Elle leur adressa de ces paroles qui relevaient les âmes, si bas qu'elles soient tombées. Il semblait que le double apostolat du prêtre et du savant était complet, depuis qu'une femme s'y adjoignait.

A l'admiration que ressentait ces hommes pour sa résolution héroïque se mêlait une pitié profonde. On sentait en cela une victime sainte et volontaire.

Quand l'heure du travail fut revenue, l'abbé Fulda et Bethlen Hals quitterent leurs amis en leur disant :

— A demain !

Carlo et Agnès rejoignirent leur sombre galerie, le double bruit de la pioche de l'homme et de celle plus légère de la comtesse se confondit avec les bruits formidables de cette ruche souterraine.

XX

UNE EXPÉRIENCE

— Monsieur, dit le docteur, en appuyant son coude sur la table près de laquelle se tenait Melbourg, je tiens peut-être le fil conducteur destiné à me voir guider au milieu des difficultés que je rencontre... Je vous ai raconté que pour expérimenter sur un mort j'ai été obligé de me faire livrer un cadavre par le fossoyeur...

Vous le comprenez, aujourd'hui mes recherches se doivent faire au grand jour. Or ce n'est plus un corps privé de mouvement qu'il me faut, mais un être vivant. Ce que j'ai pu pratiquer sur un cadavre, je prétends le réaliser sur un homme saturé de mercure, et que son état condamne fatalement à ne plus compter que quelques jours d'existence... Si je réussis dans cette tentative j'aurai rendu un assez grand service à l'humanité et à l'État pour avoir droit à la grâce de mon sujet... Cette grâce promettez-la moi d'avance.

Melbourg sourit faiblement.

— En vérité, dit-il, vous mettez une rare courtoisie dans vos procédés... Vous tenez ma volonté dans votre main, et vous me consultez...

— N'est-ce point assez naturel ?

— Ne me tenez-vous pas par Lillia qui, sans vos soins, eût été perdu.

— Oh ? fit le docteur, je vends mes consultations.

— Vous ferai-je grand plaisir en facilitant votre expérience ?

— Oui, je l'avoue.

— Eh bien ! je vais vous écrire un mot, et vous choisirez à l'usine celui des condamnés qui vous semblera le plus intéressant.

— Sa grâce est assurée ?

— Oui, j'expliquerai tout à l'Impératrice, et Sa Majesté ne me refusera pas.

— Je ne perdrai pas une heure, répondit Hals.

— À votre tour, je vous demande une autorisation.

— Laquelle ?

— Celle d'assister à votre expérience.

— Mon laboratoire est installé chez l'abbé Fulda.

— Et vous travaillez ?

— La nuit, répondit le docteur.

Hals en quittant Melbourg se dirigea vers l'usine. Le mouvement de son cœur l'eut porté à rendre la liberté et la vie à un malheureux amené depuis peu à Idria, mais l'expérience, pour être concluante devait être faite sur un homme complètement imprégné de mercure.

Bethlen entra dans les ateliers, et devant un assez grand nombre de travailleurs il expliqua ce qu'il souhaitait tenter.

— A quoi bon une grâce ? A quoi bon la vie ? lui répondirent les malheureux. Qu'avons-nous à attendre... ? Nous sommes près de la mort, laissez-nous mourir.

Un seul s'avança.

Essayez, lui dit-il ; si vous me sauvez, je verrai ma fille...

Hals serra la main du travailleur de la mort, et ajouta :

— Vous n'appartenez à partir de cette heure, et je vous emmène chez moi. Je veux, avant de commencer, vous soumettre à un régime qui rendra ma tentative plus réalisable.

Le mineur suivit le docteur qui installa le tremblant dans

une petite pièce aérée et donnant sur des jardins.

[A continuer.]

Ovide Leclerc

BARBIER

247, Rue ST. JOSEPH

ST. ROCH, QUÉBEC.

Dépôt de la célèbre Bau-Cultivatrice pour faire pousser les Cheveux.

1^{er} Décembre 1879.

CHEMIN DE FER DU GOVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. et O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa

Le et après MERCREDI le 1^{er} Octobre, les trains laisseront le Depot d'Hochelega, comme suit :

	A. M.	P. M.
Train Express pour Hull	9.25 et 4.45	
Arrivant à Hull	1.30 P. M. et 8.50	
Aylmer	2.00 P. M. et 9.20	

	A. M.	P. M.
Train Express de Aylmer	8.15 et 3.35	
Hull	9.10 et 4.30	

	A. M.	P. M.
Arrivant à Hochelega	1.20 P. M. et 8.40	
Train pour St. Jérôme	5.15 P. M.	
Train de St. Jérôme	7.00 A. M.	

Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard.

Magnifiques Chaises Pains sur tous les trains passagers.

Bureau Général, 13, Car. de la Place d'Armes, Montréal.

Billets en vente à l'Office de Starnes, Leve & Alden, Agents des Billets, Bâtisse des Francs-Maçons, vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

Bureaux—202, rue St. Jacques, et 158 rue Notre Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Surint. Général Div. de l'Ouest.

C. A. STARK, Agent Gen. pour l'Est et Passagers, 29 nov. 1879.

Chemin de Fer Q. M. O. et O.

DIVISION DE L'EST.

Ligne la plus courte et la plus prompt pour se rendre à Boston et New York, et tous les autres endroits au sud et à l'ouest via le Chemin de Fer South Eastern.

A partir de MERCREDI, 10 Décembre, les Trains marcheront sur cette ligne comme suit :

	Malle quotidienne	Accommodation quotidien
Laisse Québec	2.20 P. M.	3.30 P. M.
T. Rivière	5.30 P. M.	4.00 A. M.
Arrive à Montréal	9.10 P. M.	10.00 A. M.

AU RETOUR :

	Malle quotidienne	Accommodation quotidien
Laisse Montréal	2.20 P. M.	3.30 P. M.
T. Rivière	5.15 P. M.	4.15 A. M.
Arrive à Québec	9.10 P. M.	9.00 A. M.

Billets en vente à Québec, en face de l'Hotel St. Louis (la seconde porte du côté) et à Montréal, au No 101, rue St. Jacques, et No. 158, rue Notre Dame, Starnes, Leve & Alden, Agents.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers, 29 nov. 1879.

ADMINISTRATION.

"LE QUOTIDIEN"

Comme son nom le comporte parait tous les jours.

ABONNEMENT

Table with 2 columns: Duration (annuel, mensuel, etc.) and Price (\$2 50, 1 25, etc.).

TARIF DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Type of advertisement (Première insertion, etc.) and Rate (Par ligne, \$0 08, etc.).

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot : Demande d'emploi, Annonce pour chambre ou pension, etc.

AVIS

Toutes notices et avis spéciaux en faveur de manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

Les personnes qui nous enverront des correspondances, nécrologies ou autres, écrits voudront bien, autant que possible nous les faire parvenir à bonne heure durant la matinée.

Aucun écrit ne sera publié sans qu'il soit signé d'un nom responsable.

Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Impression de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude à cet établissement. Prix raisonnables.

MERCIER & CIE.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES, 16, Côte du Passage, Lévis.

LÉVIS, 3 JANVIER 1880.

M. B. Sanson est autorisé à solliciter et collecter les abonnements, annonces, ouvrages de ville, etc., pour Le Quotidien.

"L'AURORA."

Le premier numéro du nouveau journal, l'Aurora, publié sous l'inspiration et la protection de Sa Sainteté Léon XIII a paru avant-hier, à Rome. L'éditeur expose brièvement dans son premier article son programme et sa raison d'être qui sont de défendre la liberté du St-Siège, combattre l'erreur, de respecter ses ennemis et de maintenir la justice et le droit. Le second article est une réponse à certains conseils donnés au Pape par un gentilhomme russe, d'abandonner Rome au pouvoir séculier, acceptant la Sardaigne en échange, et de couronner le roi Humbert empereur d'Italie. L'Aurora démontre que c'est Rome et non Cagliari, que la Providence a choisi pour être le siège du Vicaire du Christ. Les traditions italiennes, depuis le Dante jusqu'à Foscoli, dit la feuille papale, soutienne le principe de la résidence du pape à Rome comme souverain. Il accuse aussi plusieurs sénateurs et députés d'appartenir aux loges maçonniques, et reproduit extrait important des mémoires récemment publiés du prince Metternich.

LA ST JEAN BAPTISTE

Nous lisons dans un compte rendu de la dernière réunion du comité-général de la St. Jean-Baptiste ce qui suit : "Le comité a aussi décidé qu'un appel soit fait immédiatement à toutes les familles de la cité, de St. Sauveur, de Lévis, de St. Joseph, de St. Romuald, etc., pour leur demander quel serait le nombre de pensionnaires que chacune de ces familles pourraient recevoir durant toute la semaine où la démonstration nationale aura lieu, ainsi que le prix de la pension." Nous n'avons aucun doute que les résidents de la rive-sud s'empresseront de se rendre au désir des membres du comité.

Les fraudes de Wall Street à New-York.

Une dépêche de New-York nous apprend que l'on vient de découvrir des fraudes commises par plusieurs courtiers qui annoncent, dans tous les journaux, qu'on peut faire une fortune, dans quelque jours, en s'adressant à eux. L'affaire a fait du bruit à la bourse et amènera des développements curieux. Nous connaissons plusieurs personnes de Québec et de Lévis, qui se sont laissés séduire par les belles promesses qu'annoncent certain journaux au sujet des spéculations de Wall Street à New-York, et nous regrettons d'avoir à dire que pas un seul n'a reçu autre chose que des promesses pour l'avenir en échange de leur argent. Nous invitons nos lecteurs à se mettre en garde contre ces voleurs publics.

Le Canada nous fait le portrait suivant de M. Asselin candidat à la prochaine élection locale pour le comté de Rimouski.

"Quoique jeune encore, M. Asselin est un membre distingué du barreau. Ses talents et son intégrité lui ont obtenu la confiance des électeurs de son district et le destinèrent à devenir un membre très-utile de la législature de Québec."

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que la position de Lieutenant-Gouverneur du territoire du Nord-Ouest sera abolie à la prochaine session.

Les Canadiens-français.

Sous ce titre, le Mail organe principal du parti conservateur dans la province d'Ontario, a publié un article extrêmement flatteur pour nos compatriotes, à l'occasion de la convention nationale de 1880.

Nous reproduisons avec empressement cette loyale appréciation du peuple canadien-français; et nous remercions cordialement le Mail de son bel acte de générosité et de courtoisie à notre égard. Voici cet article :

"Les Canadiens-français travaillent activement pour organiser la célébration de la fête de St. Jean-Baptiste, le 24 juin 1880. Ce sera une démonstration nationale sur une grande échelle. La race canadienne-française disséminée sur tout le continent, sera représentée par des délégués de Massachusetts, de l'Illinois, de la Californie, du Nord-Ouest Canadien, des établissements acadiens des provinces mari-

times et de la côte française de Terre-Neuve.

"On demandera peut-être : Qu'ont-ils à célébrer? Premièrement une histoire prodigieuse qu'on pourrait faire dater de cette matinée du printemps de 1535, où Jacques-Cartier et sa suite peu nombreuse, assistèrent à la messe dans la cathédrale de St. MALO, pendant que leurs navires, la Grande Hermine, la Petite Hermine et L'Emerillon, les attendaient prêt à appareiller dans le port. Trois cent quarante-cinq ans se sont écoulés depuis, et l'on peut affirmer sans crainte d'être démenti, qu'aucun peuple sur la face du Globe ne s'est plus distingué pendant le même espace de temps, et en dépit d'un destin aussi cruel, que les Canadiens-français.

"Le nombre total des colons venus de France en différents temps, n'excède pas 25,000 âmes. Leurs descendants sont au nombre d'un million et demi. Ils ont été les pionniers de la religion et de la colonisation dans l'Amérique du Nord. Pendant que les autres parties de leur mère-patrie se livraient à la corruption des mœurs du temps, la noblesse de la Normandie et de la Bretagne envoyait ses fils comme soldats et comme missionnaires à la Nouvelle France, et ces derniers ont porté les éléments de la civilisation depuis Québec jusqu'aux Montagnes Rocheuses et depuis le lac St. Jean jusqu'à la nouvelle Orléans, avec une audace intrépide et d'un pas assuré. MARQUETTE pénétra dans le Far West et lui arracha ses secrets; DE BREBŒUF et LALLEMONT souffrirent le martyr sur les rives du lac Simcoe; et la compagnie des Cent Associés ouvrit partout des routes au commerce et au trafic. CHAMPLAIN, MONTMAGNY, DE TRACY D'AILLEBOU, FRONTENAC VAUDREUIL, BEAUHARNOIS, DE LONGUEUIL et DE LA GALLISSONNIÈRE, parmi les gouverneurs français, se sont acquis une gloire immortelle dans l'histoire canadienne.

Les Jésuites et les Récollets les premiers apôtres du pays, reçoivent l'hommage de tous ceux qui admirent le courage et le dévouement au devoir; et de LAVAL et ses successeurs dans le siège apostolique, qui ont récolté ce que les missionnaires avaient semé, étaient ces hommes donés d'une énergie et d'un tact merveilleux. Il est vrai que les Canadiens-Français, après avoir tenu les Iroquois en échec, dompté la forêt et porté l'Évangile dans les solitudes du continent pendant un siècle et demi, ont été conquis et qu'ils se sont depuis paisiblement soumis à l'inévitable destin; mais leur chute n'a été marquée par aucun stigmate de déshonneur.

Au contraire, il n'y a pas dans leur histoire un chapitre plus brillant, que le récit de leurs exploits, lorsque abandonnés presque complètement par leurs maîtres, ils combattirent Wolfe et le général Murray, jusqu'à ce que Québec fut devenu inhabitable, et lorsque, après leur défaite, ils combattirent loyalement à côté de leurs conquérants, dans la lutte de ces derniers avec les colonies révoltées.

Le nom de WOLFE n'assombrit pas celui de MONTCALM; et si Brock a été le héros du Haut-Canada pendant la guerre de 1812, DESALABERRY ne lui a point été sous le rap-

port du courage ni de l'habileté. L'ère de paix se leva en 1815 et depuis le peuple Canadien-Français a prospéré d'une manière étonnante, nonobstant le fait que la province a été pendant les quarante ans qui ont suivi, écrasée sous le système féodal. En politique ils ont fourni PAPINEAU, LAFONTAINE, MORIN, CARTIER, GARNEAU, FERLAND, CASGRAIN, GASPÉ, TACHÉ, SULTE, FABRE et LEMOINE sont des noms brillants en littérature tandis que HAMEL dans les arts et Lajeunesse (Alban) pour le chant ont acquis une réputation universelle.

On affirme souvent que les Canadiens-Français sont une race dégénérée, mais le simple fait, qu'en dépit de deux siècles de féodalité, de guerres indiennes, d'invasion étrangère et d'association avec la race dominante anglo-saxonne, ils existent aujourd'hui, au nombre d'un million et demi, avec leur ancienne foi, leur langue parfaitement conservée est une preuve d'une vitalité sans égale.

Il est à espérer que les délégués ne se sépareront pas sans discuter la question du repatriement. Le Nord-Ouest offre à tous des établissements et avant longtemps l'accroissement des industries indiennes dans la Puissance, offrira de l'emploi aux employés Canadiens-Français qui travaillent maintenant dans les manufactures de Lowell ou dans les autres fabriques du Connecticut et du New Jersey.

Dîner public au Cabinet Local.

Nous lisons dans le Pionnier de Sherbrooke ce qui suit :

Nos concitoyens anglais de Sherbrooke ont conçu l'honorable idée d'offrir un dîner public à l'Honorable J. A. Chapleau et à son cabinet, et nous en ont fait part afin de voir si nous les approuverions, et leur prêterions notre concours. Inutile de dire qu'ils ont rencontré chez nous, non-seulement de la bonne volonté, mais la même idée avait aussi pris naissance parmi nous, et nous n'attendions que l'occasion favorable pour la rendre publique, quand nos amis sont venus nous faire part de leur projet.

L'INDEPENDANCE.

M. James Gordou Bennett, le propriétaire du New-York Herald, vient d'envoyer aux journalistes et autres personnes du Canada la circulaire suivante :

Le Herald, N.-Y. 27 déc. Cher Monsieur, — Voulez vous avoir la bonté de nous faire parvenir, au-dessus de votre signature, une lettre exposant vos vues sur le sujet de l'indépendance canadienne telle qu'indiquée dans le Herald d'aujourd'hui. Pareille demande a été adressé à un bon nombre d'hommes marquants et de rédacteurs du Canada. Veuillez envoyer votre réponse dans le plus court délai possible. Tout à vous, JAMES GORDON BENNETT.

Les américains nous croiraient-ils déjà assez mûrs pour l'indépendance, ou l'espèrent-ils comme moyen plus sûr d'arriver à la réalisation de leur doctrine de Monroe, ou seulement veulent-ils essayer de susciter des difficultés à

nos gouvernants pour des raisons d'intérêt personnel.

Le pont du Coteau ou notre trafic du Pacifique, n'y serait pas pour quelques choses. Autant de questions à résoudre, que nous croyons d'un intérêt constant, et pourraient influencer dans le présent ou le futur sur nos destinées.

Il est rumeur que le chemin de fer du Grand-Tronc a acheté le chemin de fer International dans le but de compléter leur chemin et d'avoir une connection avec le chemin de fer du Nouveau-Brunswick. Ce qui ferait une ligne des plus courtes pour les Provinces maritimes.

L'évêque distingué de Trois-Rivières, Mgr. Lafliche, s'occupe, paraît-il, de la formation d'une société destinée à remettre en honneur l'industrie domestique et surtout la fabrication domestique des étoffes canadiennes.

District de Beauce.

Le conseil municipal du comté de Beauce, vient d'adopter à sa dernière session, les résolutions importantes que nous publions et dessous. Si deux districts doivent être administrés par un seul juge, comme ceux de Montmagny et de Beauce, nous ne voyons pas pourquoi, chacun d'eux n'aurait pas alternativement la résidence de ce juge fixée dans ses limites respectives. Le nombre et l'importance des affaires judiciaires qui surgissent du développement des mines d'or de la Chaudière et qui nécessitent souvent la présence actuelle du juge dans le district de Beauce, sont aussi une raison bien forte invoquée en leur faveur par ces résolutions, qui ne doivent pas manquer d'attirer l'attention toute spéciale d'un gouvernement dont l'ambition est de se montrer juste et équitable envers tous ses administrés.

Municipalité du Comté de Beauce.

A une session générale du Conseil Municipal du comté de Beauce, tenue au Bureau d'enregistrement dans la paroisse de St. François, dans ce comté, mercredi, le dixième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents les Conseillers de Comtes suivants, savoir : Jos. Turmel, écuyer, Maire de la Municipalité de la paroisse de Ste Marie de la Beauce; François Routier, éc., Maire de la Municipalité de St. Sézar de la Beauce; Joseph Jacques, éc., Maire de la Municipalité de la paroisse de St. Joseph de la Beauce; Agapit Nadeau, écuyer Maire de la Municipalité de la paroisse de St. Frédéric de la Beauce; George Vachon, écuyer Maire de la Municipalité de la paroisse de Séverin; Thomas Vachon, écuyer Maire de la Municipalité de St. Pierre de Broughton; Louis Beaudou, écuyer Maire de la Municipalité de Broughton; Alexandre Monnet, écuyer Maire de la Municipalité de Cantons de Lamière, formant un quorum du dit Conseil.

Proposé par M. François Routier, secondé par M. Louis Beaudou, et il est résolu :

Que M. Agapit Nadeau, soit nommé président pro-tempore de cette assemblée en l'absence de monsieur le préfet. Adopté à l'unanimité.

M. Nadeau au fauteuil de la présidence.

Proposé par M. Joseph Jacques, secondé par M. Louis Beaudou, et il est résolu :

Que vu le nombre toujours croissant des affaires judiciaires dans le district de Beauce, l'importance de procéder rapidement dans les contestations résultant du développement extraordinaire des mines d'or de la Chaudière, tel que writ d'infraction, séquestre, prohibition etc., la résidence au chef lieu du district de Beauce, du juge de la Cour Supérieure, chargé d'y administrer la justice, est devenue nécessaire et indispensable.

Proposé par M. François Routier, secondé par M. George Vachon et résolu :

Que vù la lenteur des communications avec Montmagny, résidences, depuis près de vingt ans, du seul juge nommé pour les deux districts de Beauce et Montmagny les délais, et les dépenses qui en résultent pour les plaideurs, obligés de s'adresser au juge en vacance, la distance considérable de cet endroit, dont les affaires diminuent continuellement au lieu d'augmenter, les efforts faits par une grande partie des justiciables du dit district de Québec, il serait non seulement équitable, mais de toute justice de fixer à l'avenir la résidence du juge de ces deux districts, dans le comté de Beauce, près du chef lieu de ce district.

Proposé par M. Joseph Tardivel, seconde par M. Alexandre Morisset et résolu :

Qu'une humble adresse soit signée dans le Comté, et présentée aux trois branches de la Législature de la Province de Québec, la priant de bien vouloir, à sa prochaine session, adopter les mesures nécessaires pour opérer ce changement, si nécessaire dans l'intérêt des justiciables, de ce District.

Proposé par M. Thomas Vaehon, seconde par George Vaehon, et résolu :

Que copies des présentes résolutions soit transmises à Joseph Bolduc, ecuyer et Joseph Poirier, ecuyer, tous deux députés du Comté de Beauce, avec prière de les transmettre au Gouvernement de cette Province, et de travailler à faire adopter cette mesure de justice pour leurs commettants.

(Signé) "AGAPIT NADÉAU" Président pro-tempore. P. BÉLANGER Sec-Trés., C. N. C. B.

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur.

Un correspondant adresse la lettre suivante au Daily Telegraph de Québec. A l'éditeur du Daily Telegraph :

J'ai lu un article écrit par un correspondant anonyme dans les colonnes d'un journal de cette ville, sur la tenue générale de nos traversiers d'hiver. Cette correspondance vient d'un vieux grognard qui ennuie continuellement ses voisins d'origine française par ses remarques insultantes sur leur choix de nourriture, et cela avec autant d'aise qu'il fait ses faux avances sur ceux qui font la traversée. Il peut assurer comme passager assidu depuis plusieurs années, que la traversée est on ne peut plus régulière et des mieux tenus, sous tous rapports, contrairement aux assertions de ce correspondant, qui n'est pas accoutumé à un tel confortable chez lui, dit-il. Le prix n'est plus que de 10 centins, ce qui peut être considéré comme très réduit. Il constate avec plaisir les améliorations dans le service cet hiver. Les jeunes gens qui y sont employés sont aptes à leur emploi, etc. Et il ajoute qu'il n'y a pas besoin de beaucoup de talent de cervelle de bonne renommée pour faire le métier de détracteur. Il termine par quelques vers à l'adresse du correspondant anonyme, qui ne se permettra plus, suivant lui, d'écrire, contre les traversiers d'hiver.

TÉLEGRAPHIE.

FRANCE Paris, 31 dec.

Le duel entre M. Meyer, éditeur de La Lanterne et M. Humbert du Vol d'Orléans qui a été suspendu par la rupture de l'arme d'un des combattants a été repris. Meyer a été blessé à une jambe et Humbert à la poitrine.

—La République Française et Le Gaulois, pour avoir calomnié Don Carlos, en donnant publicité à l'histoire du vol des diamants ont été condamnés le premier à 300 francs d'amende et le second à 200 francs.

A la réception des représentants diplomatiques, le jour de l'An, le prince Hohenzollern a informé M. De Freycinet que M. de Bismarck désirait continuer les relations cordiales entre la France et l'Allemagne.

Montreal.

Montreal, 31 dec.

Le nombre de décès, en cette ville, durant la dernière semaine a été de trente sept.

—John Bette, d'origine irlandaise

est mort aujourd'hui à l'Asile Ste. Bridget's, à l'âge avancé de 112 ans. Il y a environ 4 ans, lorsqu'il reçut la visite de Lord Dufferin, il causa longuement et avec lucidité de la rébellion de 1798 dont il se souvenait très bien.

—Thos. Fitzpatrick, qui a pris du poison, il y a quelques jours, dans l'intention de se suicider, est mort aujourd'hui. Il était sujet à des attaques d'épilepsie, à la suite desquelles il devenait insensé; dans l'espace de 10 ans, il avait économisé, à vendre des journaux, la somme de \$2,000.

Ottawa.

Ottawa 31 dec.

Une quantité de provisions est expédiée tous les jours aux chantiers du haut d'Ottawa. La coupe de bois promet d'être très considérable durant cette saison.

—M. Himsforth, greffier du Conseil Privé continue à être dans un état très précaire.

—Les domestiques de la maison vice royale ont eu mercredi soir, leur bal annuel. Le Gouverneur-Général et Mme De Winton ont ouvert le bal.

Etats-Unis

New-York 31 dec.

Le paquebot "Scythia" de Liverpool, transportant M. Chas. Stewart Parnell, chef de l'agitation en Irlande est arrivé à New-York.

C'est la troisième fois que M. Parnell traverse l'Atlantique. Sa mère et ses trois sœurs qui demeurent à Bradenton, N. J. depuis plusieurs années, sont allées au devant de lui.

Mme Parnell mère, est une des filles de feu le Commodore Stewart qui commandait la fregate américaine "Constitution" dans la guerre de 1812 et qui amena dans le port de New-York deux vaisseaux anglais, qui flanquaient son vaisseau victorieux. Pendant cette guerre, le père de M. Parnell était magistrat dans le Comté de Wicklow, en Irlande, et le seul qui ne voulut pas apposer sa signature à l'actes par laquelle on voulait opérer l'arrestation de Daniel O'Connell.

Madame Parnell dit que son fils expliquera les principes sur lesquels s'appuient les partisans du Home Rule et qu'il prélèvera une souscription volontaire, pour aider les paysans irlandais dans leur détresse cet hiver, et soutenir la cause que défendent les Home Rulers.

L'on dit que Madame Parnell est bien connue de Wall Street et y fait des affaires considérables. Elle voudrait dit-on, voir une compagnie de femmes s'organiser pour le commerce du Stock sur ce marché.

A neuf heures hier soir, l'on attendait l'arrivée du Scythia avec anxiété au comité organisé pour la réception de Parnell. Des délégations de Philadelphie, Chicago et plusieurs autres villes se sont réunies à ce comité, et feront fixer le jour de la visite de Parnell dans leurs cités respectives, aussitôt ses affaires réglées pour New York. Le Carre Madison a été loué pour dimanche prochain, et Pon y tiendra une assemblée monstre.

L'on croit que le Scythia doit arriver aujourd'hui. Aussitôt que le steamer sera signalé, les membres actifs du comité iront à sa rencontre sur un petit steambot, tandis qu'un autre portera tous les autres membres et délégués. On doit lui présenter une adresse préparée par le comité de réception, aussitôt son arrivée à l'hôtel, où il devra résider, sur la cinquième avenue.

COURRIER DE LEVIS.

Visites.—Son Honneur le Lieutenant Gouverneur a reçu un grand nombre de visiteurs avant hier.

En retard.—Les trains des chemins de fer intercoloniaux, et du Grand Tronc étaient de 3 à 4 heures en retard, le 1er janvier. Ce retard a été cause par la neige.

A nos confrères.—M. le Président du cercle Frontenac de Lévis nous prie de remercier nos confrères qui ont bien voulu lui envoyer leur journal gratuit. Il les informe que le cercle n'existe plus et de bien vouloir, en conséquence discontinuer l'envoi de leur feuille.

Tentative de vol.—Vers cinq heures avant hier matin, deux voleurs, après avoir coupé une des vitres de la vitrine d'un confiseur au village Lauzon, se sont emparés des bonbons et des farces en verre, au montant de plusieurs piastres. Le propriétaire réveillé par le bruit s'arma d'un revolver, heureusement que le coup fut manqué autrement nous aurions à enregistrer la triste nouvelle d'un meurtre.

Avis aux intéressés.

Revue de l'année.—La revue de la dernière année publiée dans le Canadien dû à la plume de M. J. P. Tardivel est très bien faite, c'est un travail qui fait honneur à l'écrivain de mérite. Cette revue comprend onze colonnes du Canadien.

La Gazette de Montreal publie aussi une revue de la dernière année qui ce coupe 18 colonnes.

Assaut.—Jeudi soir, M. Alfred Samson avec sa dame, en voiture, fut assailli par un homme ivre, en passant au Village Bienville.

Un mandat d'arrestation a été émané et l'assaillant en a été quitte à trop bon marché par la bonne volonté de M. Samson qui n'a pas voulu poursuivre l'affaire.

Depuis un certain temps nous remarquons que les assauts se répètent assez souvent dans le village de Bienville et nous attirons l'attention du conseil du village afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que la vie des citoyens soit protégée.

Au profit d'un aveugle.—Nous lisons dans les colonnes de nouvelle de La Minerve ce qui suit :

POINTE LEVIS.—M. Georges Deslauriers ouvrier de la Pointe Lévis, vient de terminer une petite boîte en bois, commença il y a deux ans, qui lui vaut certainement un certificat de patience extraordinaire. Cette boîte se compose de trente mille morceaux de bois accolés les uns aux autres, et formant des fleurs, des étoiles, des roses, etc.

Vingt huit espèces de bois se trouvent dans cette boîte, ce qui fait qu'il n'a eu besoin ni de teinture ni de peinture pour varier les couleurs.

Cette mosaïque a été rafalée le 26 décembre à la Pointe Lévis, au profit d'un pauvre aveugle et l'heureux gagnant a été le Dr. Victor Mignault, d'Acton Vale.

Le public de cette ville est anxieux de connaître le nom de l'aveugle qui devra profiter de ce trafic. Nous espérons que M. Deslauriers se fera un plaisir de nous renseigner sur le sujet.

COURRIER DE QUEBEC.

Reception.—Madame Robitaille a reçu un grand nombre de visiteurs hier à Spencer Wood. Nous croyons que c'est son intention de recevoir aussi cette après-midi de 2 30 à 5 heures.

Cour des Sessions.—Le Chronicle annonce que M. D. Murray, greffier de la Paix présidera le prochain terme de la Cour des Sessions.

Nomination.—M. Amyot, ex-chef de la police provinciale, a été nommé pour remplir une position vacante au bureau du shérif. Il est entré en fonction ces jours derniers.

Dissolution.—Cook, frères & Cie., marchand de bois, Québec. Carrier, Lamoignon & Cie., fondeurs, Lévis. Vézina & Cie., contracteurs, Québec.

Nouveau détective.—Ces jours derniers, M. Octave Fourrier, du Faubourg St. Jean, a été assermenté comme détective du gouvernement local pour la cité et la province de Québec.

Adresses.—Les hommes de la brigade du feu ont présenté, le jour de l'An, des adresses appropriées à la circonstance, au chef et sous-chef de la brigade.

Anniversaire.—Aujourd'hui est le cinquantième anniversaire de l'ordination de prétrise de Mgr. Cazeau de cette ville.

L'anniversaire sera célèbre jeudi prochain avec éclat à l'Université Laval.

Fogouerie.—Les résidents de la rue d'Aiguillon se plaignent de ce qu'un nombre de voyous ont choisi cette rue, depuis quelque temps, pour exercer leur métier.

Les autorités, nous espérons, y verront suite.

Institut Canadien.—Lundi prochain, le cinq janvier, l'Institut canadien donnera une soirée littéraire et musicale.

Mr l'abbé Bégin y fera une lecture et une adresse sera présentée à Mgr. Cazeau, à l'occasion de ses noces d'or.

Le corps de musique de Beauport a bien voulu se charger de la partie musicale.

Les membres de l'Institut pourront se procurer des cartes en s'adressant au gardien de l'Institut, à partir de vendredi midi.

Fausse alarme.—Hier soir, à cinq heures, la brigade du feu a été appelée à la boîte 8, coin des rues Couillard et Ste. Famille pour étouffer ce que l'on croyait d'abord un incendie.

La lucarne projetait à travers les fenêtres du second étage, ce qui a naturellement attiré l'attention des passants, sur la maison n'était pas occupée. Or, voici ce qui est arrivé; quelques gamins sachant que la maison était inoccupée, pénétrèrent au second étage, et sans plus de façon allumèrent du feu dans le grillage de la cheminée. Leur intention était de s'amuser un brin, mais la brigade du feu toujours prompte et diligente leur a enlevé ce plaisir.

Exposition.—Les ouvrages des élèves de l'Académie commerciale des frères de la Doctrine Chrétienne seront exposés au public à partir de demain, dimanche, le 4 jusqu'au 7 du courant inclusivement.

A la recherche.—Le détective Skelington et Beauhien sont partis pour Summerside I. P. E. pour arrêter le galant qui a épousé la fille d'un des officiers de la Batterie "B", lorsqu'il a déjà femme et enfants dans les Provinces Maritimes.

Ministère.—Hon. J. A. Chapleau, Premier, et l'hon. L. O. Lorange Procureur Général sont arrivés hier soir par le chemin de fer du Nord.

L'hon. M. Piquet est arrivé mercredi soir, de Montreal. Il est traversé à Lévis, et s'est rendu immédiatement à St. Nicolas.

Inspection des poids et mesures.—M. Dupuis, marchand de la basse ville, a été condamné à l'amende pour n'avoir pas voulu produire ses poids et mesures lorsque l'inspecteur le lui a demandé. C'est la première cause en cette ville depuis que la loi est en force.

FAITS DIVERS

Recettes du Grand Tronc.—Les recettes du trafic du chemin de fer du Grand Tronc pour la semaine finissant le 27 décembre sont de \$159,331 étant \$55,129 de plus que la semaine correspondante de l'année 1873.

L'augmentation des recettes pour les derniers 6 mois a été de \$416,000.

Nouveaux Faillites.—J. McCaughan, cordonnier, Montreal, saisi; N Asselin agent, Québec, do; S Beaufois, hôtelier, Montreal, do; H L Gittleson marchand général, do; Connolly & Latuippe, marchands sèches, Québec, failli; S Strong, commerçant, Montreal saisi; J Normandin, com., Montreal, failli; Wm Duckett, marchand, Coteau Landing, saisi; T Gagnon, commerçant, Montreal, do; J D Lionnais, marchand de vin, Montreal, do.

Nouvelles Sociétés.—Vézina & Co., contracteurs, Québec. Louise Laroche faisant affaires sous ce nom, Jobin & Michaud, contracteurs, Lévis; associés —Jacques Jobin et Germain Michaud, Carrier, Lamoignon & Cie., fondeurs, etc., Lévis; associés—Charles Wm Carrier et Damase Laine.

Accident.—On lit dans la Concorde: Le jour de Noël, durant la soirée, l'un des jeunes enfants de l'hon. A. Turcotte, Orateur de l'Assemblée législative en passant près d'une bougie laissée allumée par une des servantes, s'est infligé de sévères blessures.

Le feu prit par ses vêtements et en un instant il fut enveloppé par les flammes. Sans la présence d'esprit des domestiques qui surent immédiatement étouffer le feu, l'enfant eut été brûlé à mort.

Les brûlures ne sont pas dangereuses, et l'enfant prend tous les jours du mieux.

Fabrication des soies.—Nous apprenons avec plaisir que l'industrie des soieries implantées en Canada par notre jeune compatriote M. Albert J. Corriveau, et suspendue depuis quelque temps par des difficultés survenues entre lui et son associé, va renaitre plus forte que jamais, sous la direction de son habile fondateur. M. Corriveau a su trouver un nouvel associé, un capitaliste de Montréal, et ils vont ouvrir dans la partie Est de cette ville une nouvelle fabrique de soies, sur un pied bien plus considérable qu'auparavant. La maison portera le nom de Corriveau et Cie. Les soies seront fabriquées directement de la matière brute, tous les divers procédés étant faits ici, ce qui sera un grand avantage et donnera deux fois plus d'ouvrage.

M. Corriveau est à faire manufacturer, sous sa direction, une partie des machines, telles qu'améliorées par lui, qui seront employées à la fabrique; et il est à monter des métiers de sa propre invention.

Nous félicitons notre jeune compatriote, M. Corriveau de son esprit d'entreprise, et nous lui souhaitons tout le succès que son activité et son intelligence lui méritent.

—Le Courrier de Montréal.

Nouvelles commerciales.

A Montréal, le commerce en gros est inactif et le sera jusqu'après les fêtes. On constate une hausse dans le prix des feronniers, du cuir et des laines de bonne qualité. L'argent est abondant, se prête à 5 et 6 pour cent payable à demande; à 7 pour cent à date fixe et à 8 pour cent pour papier commercial.

—Une inspection minutieuse des affaires de la Banque de Liverpool, à la Nouvelle Ecosse, a révélé le fait extraordinaire que les employés de cette institution, dans le but de conserver leurs positions plus longtemps, calculent comme profits de la banque les intérêts accumulés sur certains comptes considérés mauvais; l'administration de cette institution a été tellement maladroite que la double responsabilité des actionnaires ne suffira pas pour sauvegarder les intérêts des déposants ou des porteurs de billets.

Les actions de banques, à Montréal ont subi une baisse marquée pour des causes difficiles à établir. La Banque de Commerce est cotée à 112; la Banque des Marchands, à 84; Compagnie de télégraphe de Montréal, à 96; Compagnie de gaz de la cité, à 110; les courtiers offrent 95 centins pour les billets de la Banque Consolidée et 20 centins pour ceux de la Banque des Artisans.

Nouvelles condenseses.

—Le Nouveau Monde est redevenu journal du soir.

—M. F. Brown, de Carroll, vient d'épouser une nièce, Bonaparte Paterson, qui lui apporte en dot, au delà d'un million de piastres.

—Le gerant général de la compagnie du Grand Tronc a consenti d'augmenter le nombre des convois entre Montreal et Lachine nécessité par l'augmentation du trafic.

—Lord Beaconsfield, le premier ministre anglais, a atteint, dimanche dernier, sa soixante quinzième année.

—Le coureur des bois convaincu d'avoir tué et mangé, l'hiver dernier, sa mère, sa femme et ses quatre enfants, a été pendu le 20 courant à Winnipeg.

—On estime que pas moins de 30 familles canadiennes sont arrivées du Canada à Woonsocket, R. I. depuis quelques mois seulement.

—La barque anglaise, Sophia, qui a été construite à Québec, en 1870, a été abandonnée en mer au moment où elle sombrait. Il y avait 70,000 minots de grains à bord, évalués à \$100,000.

Naissance

A minuit trente minutes, le 1er janvier 1880, la dame de M. Eug. Balzaretto, une fille.

AVIS.

Avis est par le present donne que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebéc, aura lieu le TROIS FEVRIER prochain, en la MAISON occupée par Joseph Grosjean, en la paroisse St. Joseph de la Beauce, à NEUF HEURES, A. M. Lévis, 3 janvier 1880.

EDOUARD LAROCHELLE

Relieur et Régleur
 Successeur de C. Hianven dit Lafrance
No. 14, Rue Laval, Haute-Ville, Québec.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt, comme par le passé, à exécuter toute commande en reliure que l'on voudra bien lui confier et à des prix très modérés. Ayant fait l'acquisition du Patelier de reliure de M. Ch. Hianven dit Lafrance, il a fait faire des améliorations modernes considérables qui lui permettent d'exécuter tous les ordres qu'il recevra, avec la plus grande ponctualité.

Une visite est sollicitée
EDOUARD LAROCHELLE
 No. 14, rue Laval, Haute-Ville

Remède Spécifique de Gray



Le GRAND Remède au Glais. Une invention infallible pour la fièvre seminale.

Before Taking la sperme **Before Taking** la torche, im-

puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans les dos, obscurcissements de la vue, éréchisme précoce et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

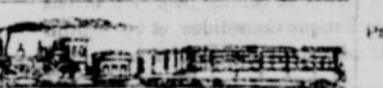
CIÉ. DE MÉDECINE DE GRAY
 Toronto, Ontario, Canada.
 En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, Lévis, et à Québec chez tous les droguistes, en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des États-Unis.

N.B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.
 24 nov. 1879.

A VENDRE

Un terrain de 50 pieds de front sur 150 pieds de profondeur avec une maison de bois construite ainsi qu'un bon puits tout près de la maison, occupée actuellement par M. Rodrigue, rue St. Etienne, Quartier Notre Dame, Lévis.

Pour autres informations, s'adresser à **M. L. E. MILLEN**, Propriétaire, Cité du Passage, Lévis.



Chemin de fer Intercolonial.

ARRANGEMENT

POUR LA SAISON D'HIVER 1879 - 80.

A PARTIR DE **LUNDI LE 17 NOVEMBRE** et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, comme suit :

Départ	Temps de C. de P.	Temps de Québec
Express de Halifax et St. Jean	8.15 a.m.	8.00 a.m.
Train d'accommodation	9.15 "	9.00 "
Train de Front	1.30 p.m.	1.15 p.m.
Arrivés		
Express de Halifax et St. Jean	7.15 p.m.	7.00 p.m.
Train d'accommodation	4.00 "	3.45 "
Train de Front	4.52 "	4.37 "

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN demoureront à Moncton, le dimanche, lorsque ceux de Halifax resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis, les Mardis, Jeudis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.
 Bureau du Chemin de Fer, Moncton, 14 nov. 1879.

BELLEAU et STAFFORD

AVOQUATS
 Bureaux Lévis, No. 8, Côte du Passage
 Québec : No. 180, l'Édifice de la Montagne.
 I. S. Bignon, Law, Stafford.

BILAN.

AFFAIRES de la CORPORATION DE LA VILLE DE LEVIS.

Etat du Secrétaire-Tresorier de la Ville de Lévis, des Recettes et des Dépenses pour l'année 1879.

Dr.	Pour Recettes, savoir :	Av.	Pour dépenses, savoir :
Balances reportées de l'année précédente	17 04	Argent payé à divers pour pierres pour certaines rues du quartier Notre Dame	324.10
Par revenu de la Barrière No. 1	1974 00	Argent payé pour pierre des rues du quartier Lauzon	245.30
do des amendes et prises de corps	214 64	do do pierre du quartier St. Laurent	443.15
do du loyer des étoux sur le marché de Lévis, quartier Lauzon, y compris un certain montant pour arrérages des années précédentes	279 50	do do pente de terrain	37.50
do de la taxe spéciale pour payer l'intérêt sur les débiteurs du chemin de fer de Lévis et Kennebec, y compris certains arrérages des années précédentes	7 006 87	do do réparation du Ponton et Slip	145.51
do de la taxe des propriétaires de la ville	2 838 33	do do le rôle d'évaluation et estimateurs	145.00
do de la taxe des locataires de la ville	639 60	do do arrérages des années précédentes	160.00
do de la taxe du local d'affaires	919 58	do do l'entretien des fanats des rues	210.75
do de la taxe personnelle	249 00	do do impressions et annonces	101.68
do de la taxe des chiens	57 00	do do papeterie et livre de compte	19.27
do de la taxe des chevaux	51 30	do do intérêts sur obligations	3 248.00
do du loyer de la maison sur le terrain acquis de P. A. Shaw, coquer	110 00	do do intérêts sur billets	456.34
do des hayres Labadie, Lauzon, et M. McCaw, et qui Lauzon	222 03	do do l'entretien des chevaux [à compte]	308.32
do du loyer du haut de la station de police No. 2 au premier dépôt du Grand Tronc	24 00	do do salaire des ingénieurs des pompes	799.92
do du loyer des étoux dans la halle du marché Lévis, quartier Lauzon	93 20	do do l'entretien d'hiver du chemin des barrières, quartier St. Laurent 1ère partie	180.00
do des regrattiers y compris les étoux dans les quartiers Notre Dame et St. Laurent	242 56	do do l'entretien d'hiver du chemin des barrières, quartier St. Laurent 2ème partie	120.00
do des requêtes pour licence d'auberges	34 00	do do l'entretien d'hiver des rues Fraser, Wolfe, St. Félix, Ste. Marie, Guenet, St. Joseph, Eden, Carter et autres	120.00
do des certificats pour vendre à emporter des boissons fortes par trois demiars (magasin)	342 00	do do l'entretien d'hiver des rues St. Henri, St. Georges, commerciales, Côte du Passage et Davidson	160.00
do des certificats d'auberge	300 00	do do l'entretien d'hiver de l'Escalier	16.00
do de la taxe des boulangers	62 00	do do intérêt sur les coupons des débiteurs du chemin de fer de Lévis à Kennebec	3 099.00
Par argent emprunté sur billets	5 735 92	do do salaire des employés des fanats des rues de la ville	125.04
do do sur obligations	5 005 00	do do salaire du charretier	230.00
Par revenu de la balance du marché (moitié)	3 40	do do réparation du quai autour de la halle du marché	470.56
do de la salle publique	13 59	do do l'entretien des salles du Conseil et des meubles	22.41
do de la taxe des colpo tours	28 00	do do réparation à la halle	12.58
do des charretiers dans la ville	180 00	do do réparation de trains	5 50
do des charretiers en dehors de la ville	289 00	do do réparation de la Citerne au 1er Dépôt du Grand Tronc	49.27
do de l'intérêt sur dépôt à la caisse d'économie de Notre Dame de Lévis	13 25	do do l'entretien du chemin des Barrières du quartier St. Laurent (été)	589.01
do de la taxe des culporteurs de bière	174 00	do do l'entretien du chemin Fraser (été)	27.77
do du terrain acquis de P. A. Shaw, etc.	15 00	do do frais de cour	51.59
Par argent de la Corporation de la cité de Québec pour moitié des droits provenant de la traversée entre Lévis et Québec des bateaux à vapeur traversiers pour l'année 1879	3 010 00	do do réparation de la citerne Bégin	1.00
Par revenu du ponton et slip du débarcadere pour l'année 1879	490 00	do do assurances des bâtiments	148.00
do do do pour l'année 1878	400 00	do do salaire du Secrétaire-Tresorier	500.00
do des bâtiments et quai de la traversée entre Lévis et Québec pour l'année 1879	400 00	do do salaires des Gardiens à Barrières	619.92
do des bâtiments et quai de la traversée entre Lévis et Québec pour l'année 1878	100 00	do do salaire du Surveillant	300.00
Par argent de la cour pour intérêt sur jugement obtenu contre la Compagnie du Grand Tronc pour taxes	405 43	do do entretien des pompes	109.24
Par revenu de la taxe de Ponds	4 90	do do salaire du messager	60.00

Agent—Balance en caisse \$30,580.40
 \$31,051.19
 FLAVIEN ROY, Secrétaire-Tresorier.

Assermenté devant moi à Lévis, ce 31 décembre 1879.
THOMAS DUNN, J. P.
 Lévis, 31 décembre 1879.

Examiné et trouvé correct.
TH. CARRIER, E. A. JOBIN } Auditeurs.

RAPPORT DES AUDITEURS.

Nous, soussignés, nommés pour examiner les livres et pièces justificatives de la Corporation de la Ville de Lévis, pour l'année finissant le 31 décembre 1879, certifions par les présentes que nous avons examiné avec soin les dits comptes, tels que détaillés dans les dits livres tenus par le Secrétaire-Tresorier, et que nous avons trouvé ces livres tenus d'une manière claire et correcte. Nous certifions de plus que le bilan extrait de ces livres contient un état correct des affaires de la Corporation à la date ci-haut mentionnée.

Lévis, 31 décembre 1879.
TH. CARRIER, E. A. JOBIN } Auditeurs.